

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

CANTON DE LUNEL

MAIRIE
de
SAUSSINES

34160

Tél. 04.67.86.62.31

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20171005-2017-06-10-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Publication : 05/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



N°2017-06-10/40

L'an deux mil dix-sept

Le trois octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil : 28 septembre 2017.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF

Absent ayant donné procuration : Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA

Absentes : Isabelle MORONVAL, Cathy VIGNE.

Secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER.

Objet : Subvention collège Ambrussum de Lunel – section SEGPA

Le maire expose au conseil que le Principal du Collège Ambrussum de Lunel fait part de l'organisation d'un projet « équitation/multisports 2017/2018 » pour les élèves scolarisés en SEGPA.

En effet, il est proposé aux 64 adolescents relevant de l'adaptation scolaire, un projet ambitieux visant notamment à permettre, à la fois l'initiation à l'équitation et des formations accessibles autour des équidés et du monde hippique en général. D'autres actions sont prévues visant à socialiser ces élèves et à développer la compétence « vivre ensemble ».

Plusieurs élèves domiciliés sur la commune sont inscrits dans ce cursus, une participation raisonnable étant demandée aux parents, le Principal du Collège sollicite une subvention afin de compléter le financement des actions prévues.

Il indique également que la section d'enseignement général et préprofessionnel adapté est dotée de deux plateaux techniques (horticulture et productions industrielles). Ils peuvent fournir à la commune de petits équipements divers (bacs à fleurs, bancs, sentiers botaniques) ou des services ponctuels dans le cadre, par exemple, d'une convention pour la fabrication de 3 jardinières et fleurissement des existantes pour une prestation forfaitaire de 80 €.

Après discussion, le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Vote à l'unanimité une subvention de quatre-vingt euros – article 6574,

Approuve la signature de la convention pour la fabrication de 3 jardinières et le fleurissement des existantes au prix forfaitaire de quatre-vingt euros.

Pour extrait. Saussines, le 05 octobre 2017
Le Maire, Henry SARRAZIN

Certifié exécutoire.

Publié le : 05.10.2017

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.

